

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 12 mars 2020

Date de la convocation: 04/03/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 8
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Marianne SARTHOU

Votants : 8

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2020_015 - Objet : Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Le Conseil Syndical,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 367 511.98

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	301 656.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	237 746.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	65 855.98
Résultat cumulé au 31/12/2019	367 511.98
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	367 511.98
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	60 842.31
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	306 669.67
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 16/03/2020	
065-256501321-20200312-2020_015-DE	

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à Saint-Savin, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/03/2020
065-256501321-20200312-2020_015-DE